

# **Etat des risques et pollutions** aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la b	ase des inform	ations mises à disposition pa	r arrêté préfecto	ral					
N°	IAL0[6084]0	60203	du 3 févi	rier 2006	Mis à jo	ur le	31	juillet 201	1
2. Adresse			code postal o	u Insee	commune				
1197	A Parc d'Activite	s de l'Argile	0	6370	M	ouans	-Sarto	ux	
Situation de l'immeuble au	ı regard d'un pl	lan de prévention des risque	s naturels (PPRN)						
> L'immeuble est situé dans	le périmètre d'u	in PPR N				Oui	X	Non	
prescrit		anticipé	approuv	ré X	dat	e	30	0/06/2009	
<b>Si oui</b> , les risques naturels p	ris en considéra	tion sont liés à :							
inondati	on	crue torrentielle	rer	nontée de napp	e		av	/alanches	
cyclo	ne	mouvements de terrain	sécheres	sse géotechniqu	e		feu	x de forêt	Х
séisi	me	volcan		autre	s				
extraits des docum	ents de référenc	e joints au présent état et pen	mettant la localisat	ion de l'immeub	le au regard des ris	ques	oris en	compte	
> L'immeuble est concerné p	oar des prescript	ions de travaux dans le règlen	nent du PPRN		Oui			Non	
Si oui, les travaux prescrits o	ont été réalisés				Oui			Non	
Situation de l'immeuble au	ı regard d'un p	lan de prévention des risque	s miniers (PPRM)		THE REAL PROPERTY.				
> L'immeuble est situé dans	le périmètre d'u	in PPR M				Oui		Non	X
prescrit		anticipé	approuv	ré	dat	e			
Si oui, les risques naturels p	ris en considéra	tion sont liés à :							
	mouve	ments de terrain		autres					
extraits des docum	ents de référenc	e joints au présent état et pen	mettant la localisat	ion de l'immeub	le au regard des ris	ques	oris en	compte	
> L'immeuble est concerné p	ar des prescript	ions de travaux dans le règlen	nent du PPRM		Oui			Non	
Si oui, les travaux prescrits d	ont été réalisés				Oui			Non	
Situation de l'immeuble a	ı regard d'un p	lan de prévention des risque	s technologiques	(PPRT)					
> L'immeuble est situé dans	le périmètre d'u	in PPR <b>T prescrit</b> et <b>non enco</b>	re approuvé			Oui		Non	X
Si oui, les risques technolog	iques pris en co	nsidération dans l'arrêté de pr	escription sont liés	à:					
effet toxiq	ue	effet thermique		effet de sur	pression				
> L'immeuble est situé dans	le périmètre d'u	in PPR <b>T approuvé</b>				Oui		Non	X
Extraits	des documents	de référence permettant la loc	calisation de l'imme	euble au regard	des risques pris en	comp	ie:		
> L'immeuble est situé en se	cteur d'expropri	iation ou de délaissement			Oui			Non	
L'immeuble est situé en zon	e de prescriptio	n			Oui			Non	
		es travaux prescrits ont été réa			Oui			Non	
Si la transaction ne conce	rne pas un loge	ment, l'information sur le type	e de risques auxqu	els l'immeuble	Oui			Non	
		é et cinétique, est jointe à l'acti		ontrat de locatio	n				
		age sismique règlementaire		A STATE OF THE STATE OF				No.	
L'immeuble se situe dans ur	ie commune de	sismicité classée en							
zone 1		zone 2	zone 3 X		zone 4			zone 5	
trés faible		faible	modérée		noyenne			forte	
Information relative à la p					THE PARTY OF THE P				
> Le terrain est situé en sect	OR OTHER DESIGNATION.				Oui			Non	X
		age règlementaire à potent	iel radon		11,15,50,15,65		DE.		
		potentiel radon de niveau 3			Oui			Non	Χ
Information relative aux s	inistres indemr	nisés par l'assurance suite à u							
		* catastrophe nature	elle minière ou tech	inologique					
> L'information est mention					Oui			Non	
vendeur / b			date / lieu		acquér	eur / l	ocatai	re	
SCI DU SO	LEIL	17/04/2019	9 / Mouans-Sartoux	(					

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

## Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist
Aucun résultat		

		15		
Ministère du Développement Durable				
Préfecture : Alpes-Maritimes	Déclaration de sinistres indemnis	sés		
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement			
	Adresse de l'immeuble			
Commune				
MÓUANS-SARTOUX				
	Sinistres indemnisés dans le cadi d'une reconnaissance de l'état d			
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	Cochez les cases OUI ou NON	e a fait l'objet d'une indemnisation		
Tempête	Arrêté en date du 15/12/1982	Ooul Onon		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/10/1993	O Out O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/06/1994	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1996	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/03/2000	O Oul O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/05/2001	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/05/2006	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 13/06/2007	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/2010	O Oui O Non		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 13/12/2010	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/11/2011	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/10/2014	O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/2015	O Oui O Non		

Etabli le :

Inondations et coulées de boue

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Arrêté en date du 20/12/2016

O Oui O Non

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

## DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

http://www.info-risques.com/short/ FPHKK



## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: DU SOLEIL 3096

Le 05/04/2019

Bien:

Garage

Adresse:

ZI de l'Argile

119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Numéro de lot:

11

#### PROPRIETAIRE

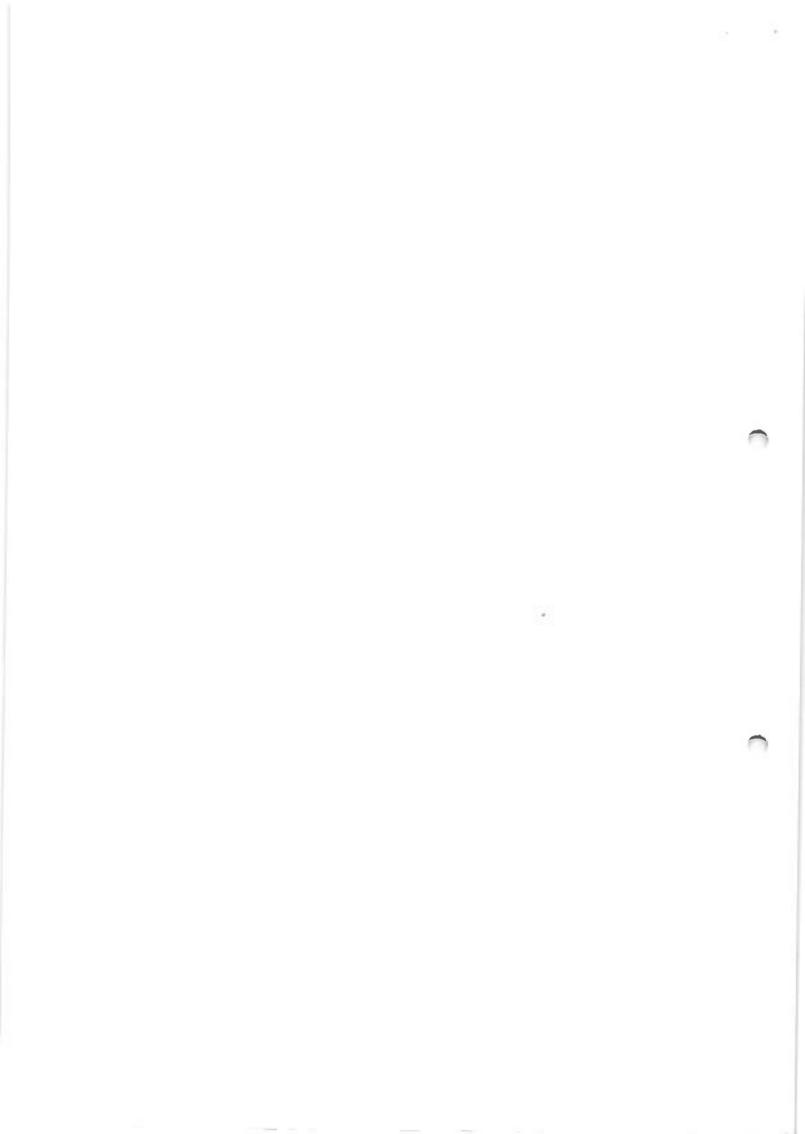


#### DEMANDEUR

SCP NICOLAS E. - DELTEL G Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot 06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019

Opérateur de repérage : DOMINGUES José





## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

## **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Garage

Adresse:

ZI de l'Argile

119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot:

11

Descriptif du bien :

Encombrement constaté: Néant

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage:

1er SS

Porte:

11 OUI

Mitoyenneté:

Bâti:

OUI

Document(s) joint(s): Néant

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

## **DESIGNATION DU CLIENT**

Désignation du client

Nom / Prénom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Adresse: 64 boulevard Carnot

Etude d'Huissier de Justice

**06400 CANNES** 

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

## DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : DOMINGUES José Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL Conseils Diag** 

Adresse: 45 Boulevard François Grosso 06000 NICE

N° siret: 80934680200014

N° certificat de qualification : 2485026

Date d'obtention : 21/11/2015

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance

**GAN ASSURANCE** 

professionnelle:

N° de contrat d'assurance : 181.245.406

Date de validité du contrat

d'assurance :

14/01/2020

# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
Garage	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.

EGENDE		
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.	
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,	
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature	
A Part of the same	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.	

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

## G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

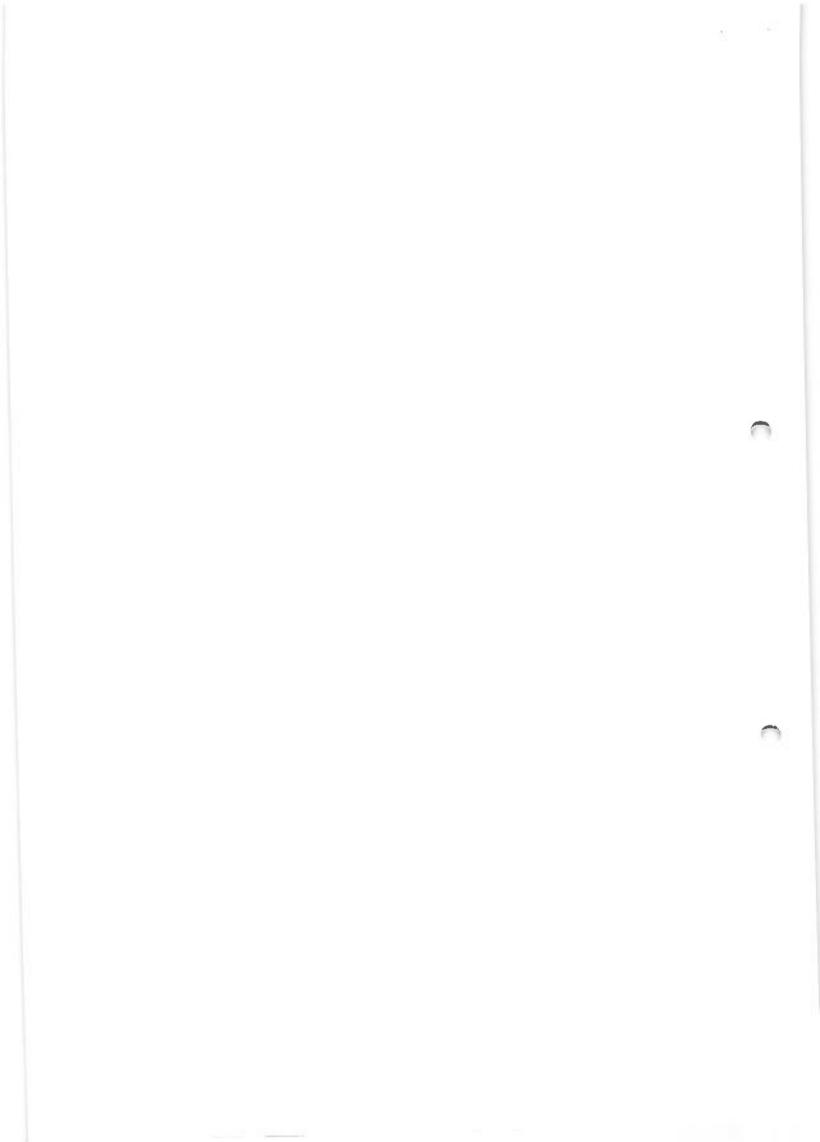
2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...



## H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abord de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

#### RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

#### NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre ler, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 04/10/2019.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

#### CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : DU SOLEIL 3096 T Fait à : NICE le : 05/04/2019 Visite effectuée le : 28/03/2019 Durée de la visite : 0 h 15 min

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA

Opérateur : Nom : DOMINGUES

Prénom : José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS 119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX BT 20



## SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon: NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME: NIVEAU 3

## RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

#### RISQUES NATURELS (1)

Feu de forêt Inondation

Mouvement de terrain

Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)

Mouvement de terrain - Eboulement, chutes

de pierres et de blocs Mouvement de terrain - Glissement de terrain

Mouvement de terrain - Tassements différentiels

Radon

Séisme

RISQUES MINIERS (1)

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Risque industriel

Transport de marchandises dangereuses

(1) Risques potentiel concernant la COMMUNE.

(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	PPR Mouans-Sartoux	30/06/2009

#### CONCLUSIONS

Feu de forêt: Concerné

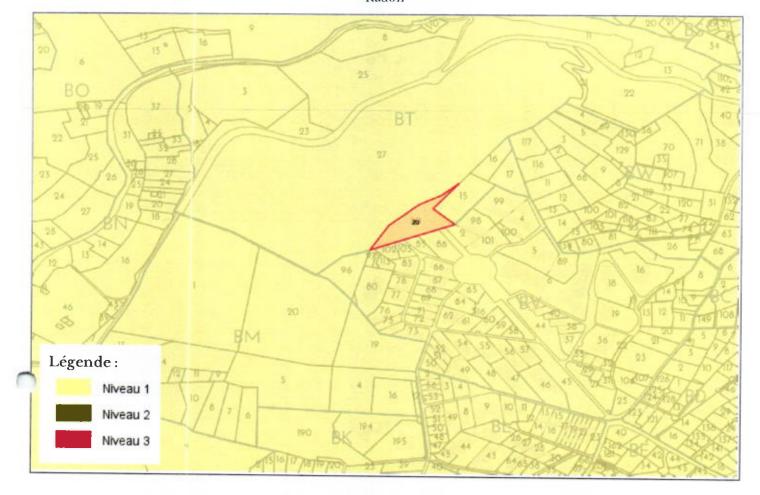
## Atlas de Zone Inondable

	Nom de l'AZI	Date
AZI06 cotiers 06		

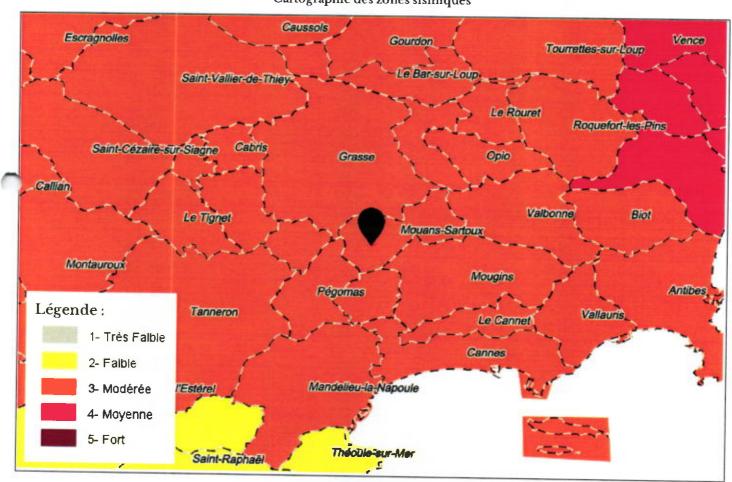
## Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

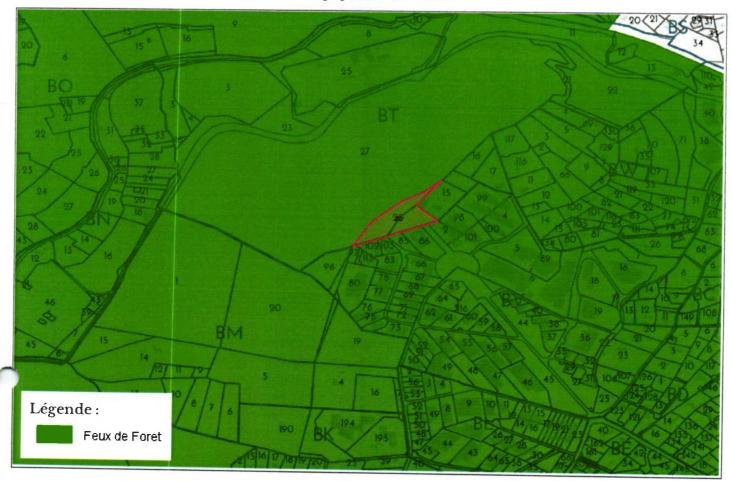
Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Inondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
lnondations et coulées de boue	26/06/1994	27/06/1994	29/06/1994	30/06/1994
nondations et coulées de boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
nondations et coulées de boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
nondations et coulées de boue	06/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
nondations et coulées de boue	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006
nondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	13/06/2007	15/06/2007
nondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	11/01/2010	14/01/2010
douvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la éhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	13/12/2010	13/01/2011
nondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
nondations et coulées de boue	25/06/2014	25/06/2014	02/10/2014	04/10/2014
nondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	28/10/2015	29/10/2015
nondations et coulées de boue	15/09/2016	15/09/2016	20/12/2016	27/01/2017

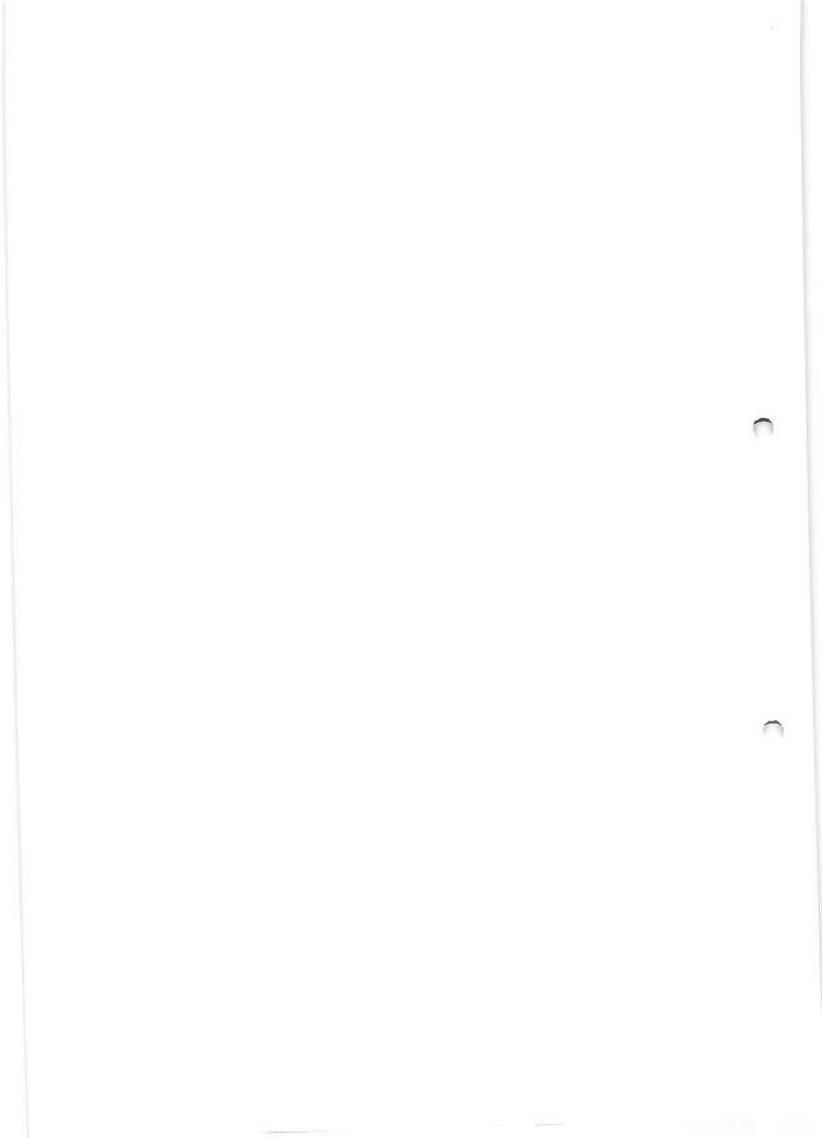
Radon



Cartographie des zones sismiques







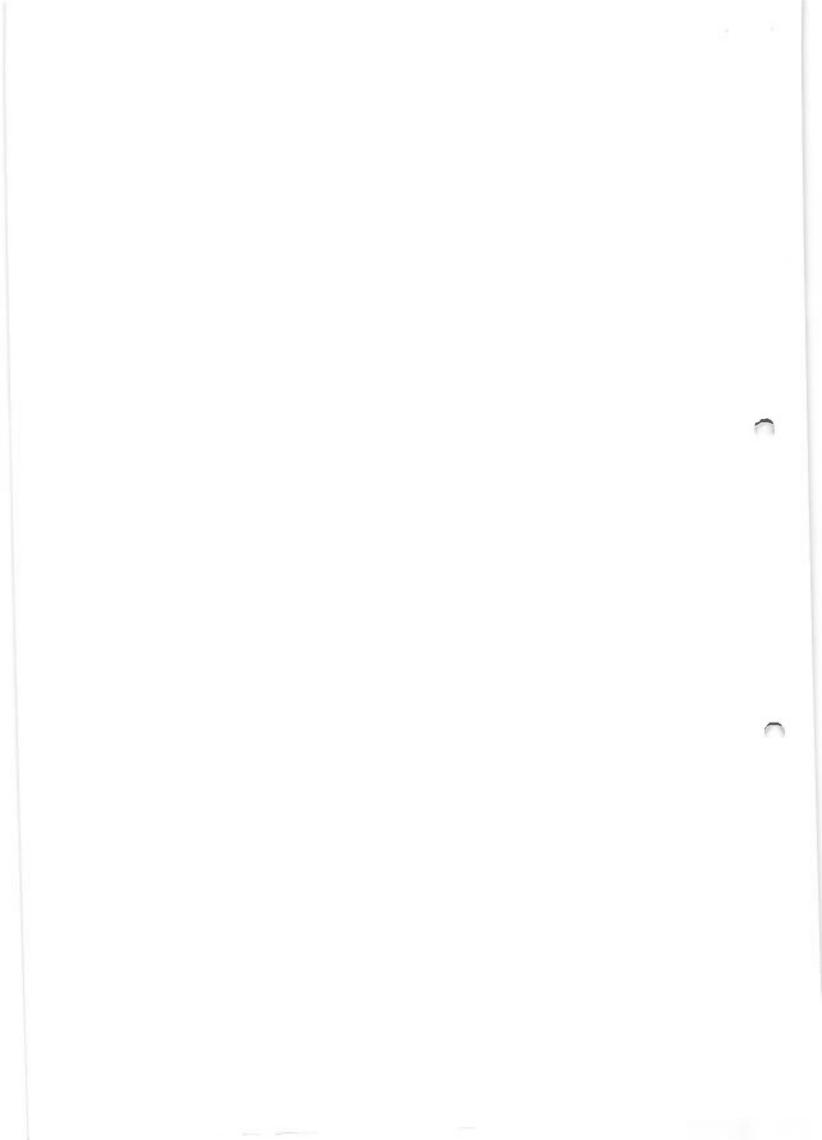




# **Etat des risques et pollutions** aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

	6084]060203	du 3 février 2006	Mis à jour le	31 juillet 20
. Adresse		code postal ou Insee	commune	
CANADA DA CANADA	activites de l'Argile	06370	Mouans	s-Sartoux
ituation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention des risque	s naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmè	ètre d'un PPR <b>N</b>		Oui	X Non
prescrit	anticipé	approuvé X	date	30/06/2009
<b>i oui</b> , les risques naturels pris en con	nsidération sont liés à :			
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe		avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique		feux de forêt
séisme	volcan	autres		
extraits des documents de ré	éférence joints au présent état et perr	mettant la localisation de l'immeuble	au regard des risques p	pris en compte
	escriptions de travaux dans le règlem	nent du PPRN	Oui	Non
i oui, les travaux prescrits ont été réa			Oui	Non
	d'un plan de prévention des risque	s miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR M		Oui	Non
prescrit	anticipé	approuvé	date	
i <b>oui</b> , les risques naturels pris en con	sidération sont liés à :			
n	nouvements de terrain	autres		
extraits des documents de ré	férence joints au présent état et pem	nettant la localisation de l'immeuble a	au regard des risques n	oris an compto
			ra regard des risques p	ons en compte
L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux dans le règlem	ent du PPRM	Oui	Non
and the same			Oui	Non
oul, les travaux prescrits ont été réa	llisés		Oui	Non
The state of the s		technologiques (PPRT)	Oui	Non
ituation de l'immeuble au regard d	l'un plan de prévention des risques	s technologiques (PPRT)	SEVERAL DE	
<b>tuation de l'immeuble au regard d</b> L'immeuble est situé dans le périmèl	<mark>d'un plan de prévention des risques</mark> tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <mark>non encor</mark>	e approuvé	Oui Oui	Non
tuation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris	<b>d'un plan de prévention des risques</b> tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <b>non encor</b> en considération dans l'arrêté de pre	<b>e approuvé</b> escription sont liés à :	Oui	
tuation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé dans le périmèi oui, les risques technologiques pris effet toxique	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <b>non encor</b> en considération dans l'arrêté de pre <b>effet thermique</b>	e approuvé	Oui	
tuation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt	t'un plan de prévention des risques tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <b>non encor</b> en considération dans l'arrêté de pre <b>effet thermique</b> tre d'un PPR <b>T approuvé</b>	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre	Oui ssion Oui	Non
L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt	t'un plan de prévention des risques tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <b>non encor</b> en considération dans l'arrêté de pre <b>effet thermique</b> tre d'un PPR <b>T approuvé</b>	<b>e approuvé</b> escription sont liés à :	Oui ssion Oui	Non
tuation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <b>non encor</b> en considération dans l'arrêté de pre <b>effet thermique</b> tre d'un PPR <b>T approuvé</b> ments de référence permettant la loca	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre	Oui ssion Oui risques pris en compte	Non
tuation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'exp	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR <b>T prescrit</b> et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR <b>T approuvé</b> ments de référence permettant la loca	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui	Non
tuation de l'immeuble au regard d' L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur c'immeuble est situé en secteur d'exp mmeuble est situé en zone de prescr	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui	Non Non
tuation de l'immeuble au regard d' L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'exp mmeuble est situé en zone de prescr la transaction concerne un logem	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui	Non Non e:
tuation de l'immeuble au regard d' L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'exp mmeuble est situé en zone de prescr la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un	t'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui	Non e: Non Non
tuation de l'immeuble au regard d' L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'exp mmeuble est situé en zone de prescr la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un t exposé ainsi que leur gravité, prob	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui	Non Non Non Non
tuation de l'immeuble au regard d' L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'exp mmeuble est situé en zone de prescr la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un t exposé ainsi que leur gravité, proba- cuation de l'immeuble au regard d	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui	Non Non Non Non
tuation de l'immeuble au regard d' L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'exp mmeuble est situé en zone de prescri la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un exposé ainsi que leur gravité, probe uation de l'immeuble au regard d mmeuble se situe dans une commun	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal a logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en	e approuvé escription sont liés à : effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui	Non Non Non Non
cuation de l'immeuble au regard de l'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique l'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur l'immeuble est situé en secteur d'expanseuble est situé en zone de prescrita transaction concerne un logement a transaction ne concerne pas un exposé ainsi que leur gravité, probaution de l'immeuble au regard de un leur gravité de l'immeuble au regard de l'im	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non
cuation de l'immeuble au regard d'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique  d'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur  d'immeuble est situé en secteur d'experiment de prescritation concerne un logem la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un exposé ainsi que leur gravité, probauation de l'immeuble au regard d'immeuble se situe dans une communication 1  trés faible	trun plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui	Non e: Non Non Non Non
cuation de l'immeuble au regard de l'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique  l'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur d'experiments des situé en secteur d'experiments est situé en secteur d'experiments est situé en zone de prescrita transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un exposé ainsi que leur gravité, probaution de l'immeuble au regard d'enmeuble se situé dans une communication relative à la pollution de cormation relative.	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non
cuation de l'immeuble au regard de l'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique  l'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur l'immeuble est situé en secteur d'experiment est situé en zone de prescrita transaction concerne un logement la transaction ne concerne pas un exposé ainsi que leur gravité, probauation de l'immeuble au regard d'inmeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard d'informeuble se situé en secteur d'informet eterrain est situé en secteur d'informet.	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible e sols mation sur les sols (SIS)	escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location  zone 3 X zo modérée moye	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non
tuation de l'immeuble au regard de l'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique  l'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur  l'immeuble est situé en secteur d'experiment de l'immeuble est situé en logem la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas un exposé ainsi que leur gravité, probauation de l'immeuble au regard d'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible cormation relative à la pollution de le terrain est situé en secteur d'informutation de l'immeuble au regard du	trun plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible e sols mation sur les sols (SIS) u zonage règlementaire à potentie	escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location  zone 3 X zo modérée moye	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non
tuation de l'immeuble au regard de L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur d'immeuble est situé en secteur d'experiment est situé en secteur d'experiment et exposé ainsi que leur gravité, probestuation de l'immeuble au regard de meuble se situe dans une communicate la trainition relative à la pollution de terrain est situé en secteur d'informuation de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard de l'	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique are d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal la logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible e sols mation sur les sols (SIS) u zonage règlementaire à potentie une à potentiel radon de niveau 3	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location  zone 3 X zo modérée moy	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non
L'immeuble est situé dans le périmèt  oui, les risques technologiques pris  effet toxique  L'immeuble est situé dans le périmèt  Extraits des docur  L'immeuble est situé en secteur d'exp  mmeuble est situé en zone de prescr  la transaction concerne un logem  la transaction ne concerne pas un  t exposé ainsi que leur gravité, probe  tuation de l'immeuble au regard de  mmeuble se situe dans une commun  zone 1  trés faible  formation relative à la pollution de  et etrrain est situé en secteur d'inforr  uation de l'immeuble au regard du  "immeuble se situe dans une commun  uation de l'immeuble au regard du  "immeuble se situe dans une commun  uation de l'immeuble au regard du  "immeuble se situe dans une commun  uation de l'immeuble au regard du  "immeuble se situe dans une commun  uation de l'immeuble au regard du  "immeuble se situe dans une commun	d'un plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible e sols mation sur les sols (SIS) u zonage règlementaire à potentie une à potentiel radon de niveau 3 demnisés par l'assurance suite à un	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location  zone 3 X zo modérée moye	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non
tuation de l'immeuble au regard de L'immeuble est situé dans le périmèt oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docur L'immeuble est situé en secteur d'experiment de l'immeuble est situé en secteur d'experiment la transaction concerne un logem la transaction ne concerne pas unt exposé ainsi que leur gravité, probes de l'immeuble se situé dans une communicate l'immeuble se situé en secteur d'informunication de l'immeuble au regard de l'immeuble au regard de l'immeuble au regard de l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard de l'immeuble se situé dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard de l'immeuble se situé dans une communication relative aux sinistres indication relative aux sinistres indication relative aux sinistres indication de l'immeuble aux sin	trun plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible e sols mation sur les sols (SIS) u zonage règlementaire à potentie une à potentiel radon de niveau 3 lemnisés par l'assurance suite à un * catastrophe naturelle	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location  zone 3 X zo modérée moy	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non
L'immeuble est situé dans le périmètioui, les risques technologiques pris effet toxique  L'immeuble est situé dans le périmètic toxique  L'immeuble est situé dans le périmètic Extraits des docur  L'immeuble est situé en secteur d'exprime de l'immeuble est situé en zone de prescribit transaction ne concerne un logem la transaction ne concerne pas un texposé ainsi que leur gravité, probatuation de l'immeuble au regard de mmeuble se situé dans une communication relative à la pollution de le terrain est situé en secteur d'information de l'immeuble au regard du l'immeuble se situe dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard du l'i	trun plan de prévention des risques tre d'un PPR T prescrit et non encor en considération dans l'arrêté de pre effet thermique tre d'un PPR T approuvé ments de référence permettant la loca propriation ou de délaissement ription ent, les travaux prescrits ont été réal logement, l'information sur le type abilité et cinétique, est jointe à l'acte u zonage sismique règlementaire ne de sismicité classée en zone 2 faible e sols mation sur les sols (SIS) u zonage règlementaire à potentie une à potentiel radon de niveau 3 lemnisés par l'assurance suite à un * catastrophe naturelle	e approuvé escription sont liés à :  effet de surpre alisation de l'immeuble au regard des isés de risques auxquels l'immeuble de vente ou au contrat de location  zone 3 X zo modérée moye	Oui ssion Oui risques pris en compte Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018



## Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

, Ministère du Développement Durable	166
Préfecture : Alpes-Maritimes en application du IV de l'article	Déclaration de sinistres indemnisés L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble
Commune	DUANS-SARTOUX
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements
Tempête	Arrêté en date du 15/12/1982 O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/10/1993 O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/06/1994 O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1996 O Oui O Non

Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 03/03/2000 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 29/05/2001 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 05/05/2006 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 13/06/2007 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 11/01/2010 O Qui O Non Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la Arrêté en date du 13/12/2010 O Oui O Non réhydratation des sols Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 18/11/2011 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 02/10/2014 O oui O Non Inondations et coulées de boue

Etabli le :	

Inondations et coulées de boue

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

O Oui O Non

O Oui O Non

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Arrêté en date du 28/10/2015

Arrêté en date du 20/12/2016

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

## DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

http://www.info-risques.com/short/ FPHKK



# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: DU SOLEIL 3097

Le 05/04/2019

Bien:

Garage

Adresse:

ZI de l'Argile

119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Numéro de lot :

12

## PROPRIETAIRE

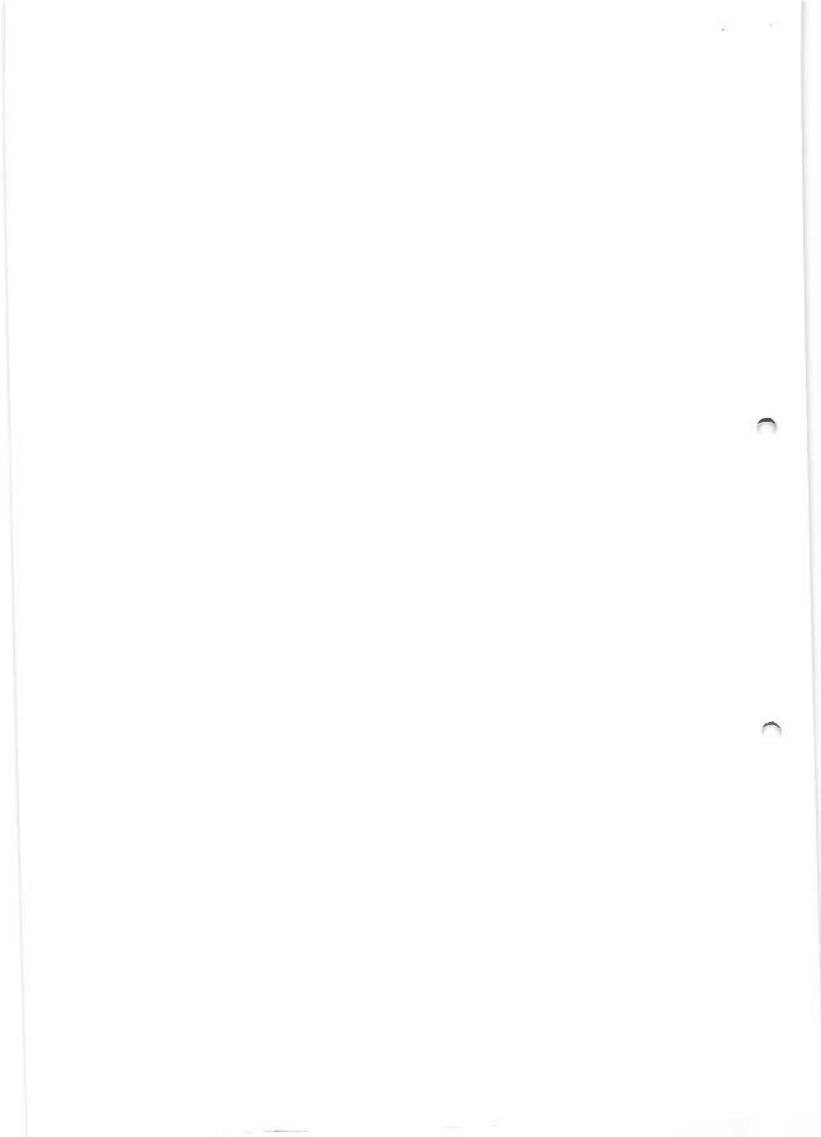


#### DEMANDEUR

SCP NICOLAS E. - DELTEL G Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot 06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019

Opérateur de repérage : DOMINGUES José



**Immobiliers** 

## **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Garage

Adresse:

ZI de l'Argile 119 A Voie K 06370

MOUANS-SARTOUX

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

12

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : Néant

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage:

1er SS

Porte: Mitoyenneté:

12 OUI

Bâti: OUI

Document(s) joint(s): Néant

**DESIGNATION DU CLIENT** 

Désignation du client

Nom / Prénom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Adresse: 64 boulevard Carnot

Etude d'Huissier de Justice

**06400 CANNES** 

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : DOMINGUES José Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL Conseils Diag** 

Adresse: 45 Boulevard François Grosso 06000 NICE

N° siret : 80934680200014

N° certificat de qualification : 2485026

Date d'obtention : 21/11/2015

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance

professionnelle:

**GAN ASSURANCE** 

N° de contrat d'assurance : 181.245.406

Date de validité du contrat

d'assurance :

14/01/2020

# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
Garage	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.

LEGENDE		
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.	
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,	
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature	
	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.	

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES)
N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

## **G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...



### H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abord de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

#### RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

#### NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 04/10/2019.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **DU SOLEIL 3097 T** Fait à : **NICE** le : 05/04/2019 Visite effectuée le : **28/03/2019** Durée de la visite : **0 h 15 min** 

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA

Opérateur : Nom : DOMINGUES

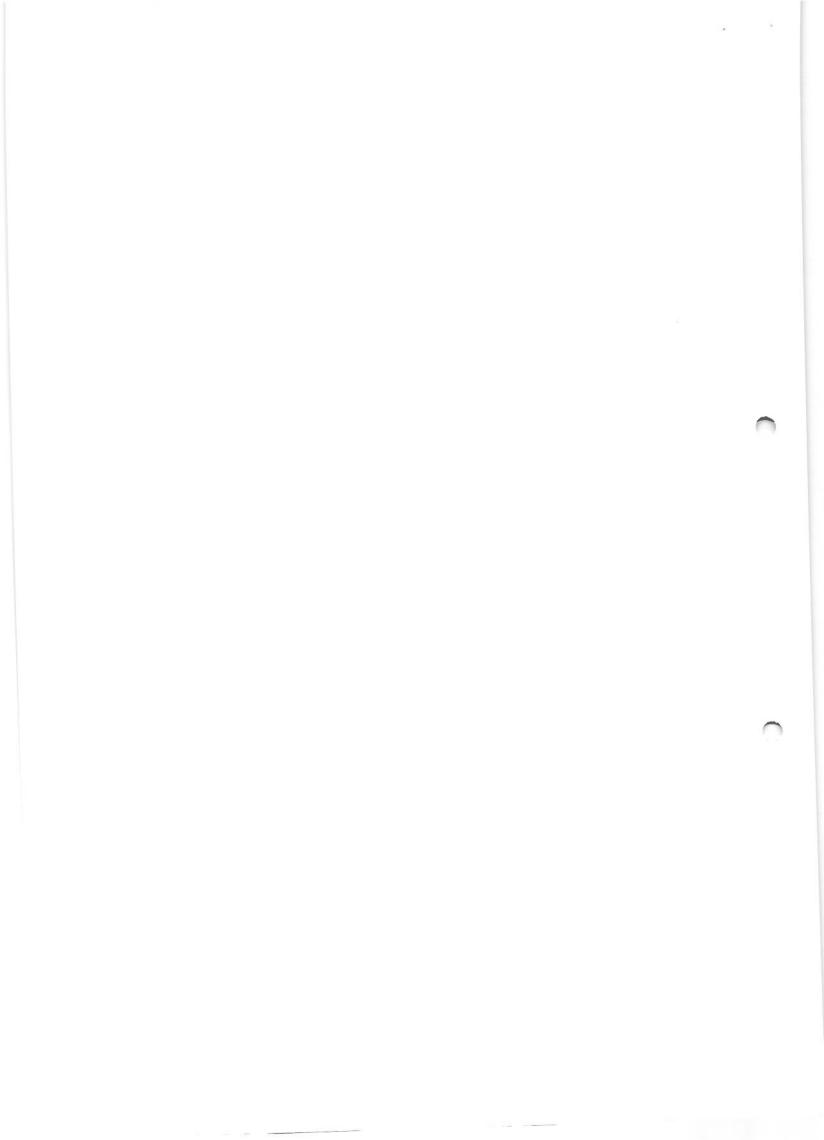
Prénom : José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux NOTE 3. Conformément à l'addition de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.









## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS 119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX BT 20



## SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon: NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME: NIVEAU 3

## RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

#### RISQUES NATURELS (1)

Feu de forêt

Inondation Mouvement de terrain

Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines

(hors mines)

Mouvement de terrain - Eboulement, chutes

de pierres et de blocs

Mouvement de terrain - Glissement de terrain

Mouvement de terrain - Tassements

différentiels Radon

Séisme

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Risque industriel

Transport de marchandises dangereuses

(1) Risques potentiel concernant la COMMUNE.

(a) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services (4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

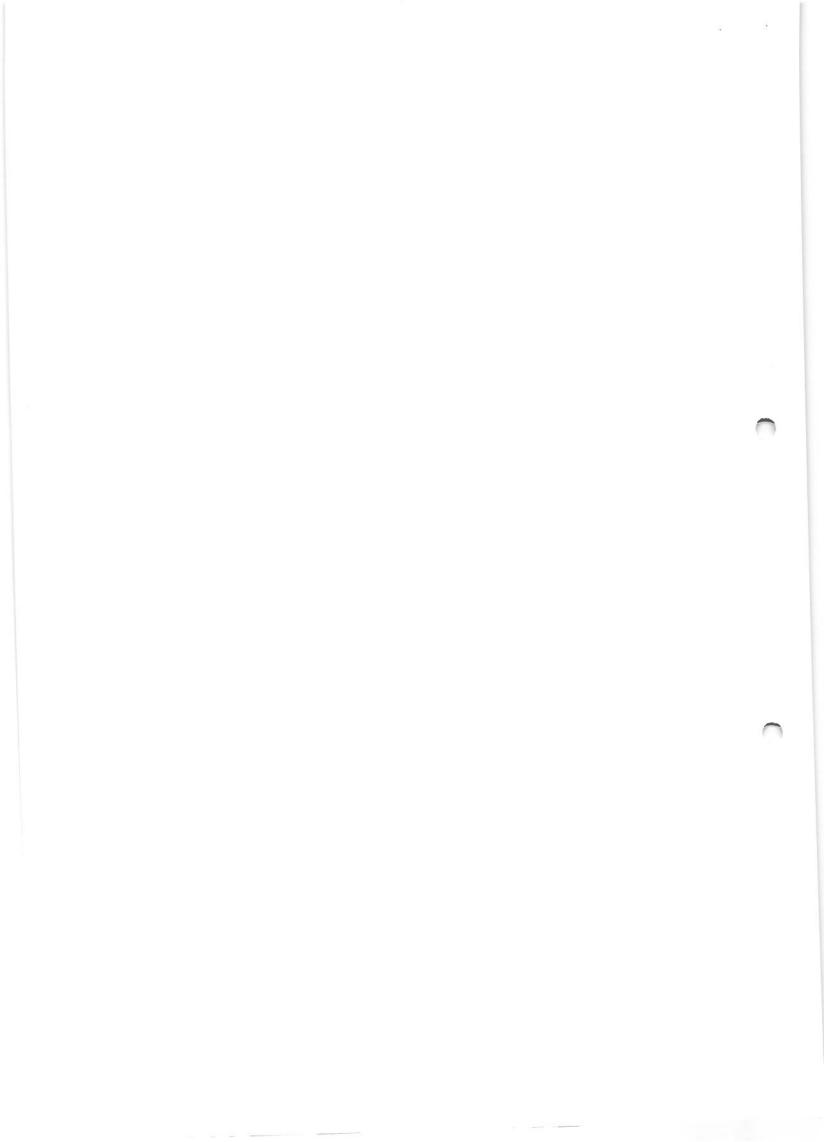
Aucun

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	PPR Mouans-Sartoux	30/06/2009

#### CONCLUSIONS

Feu de forêt: Concerné

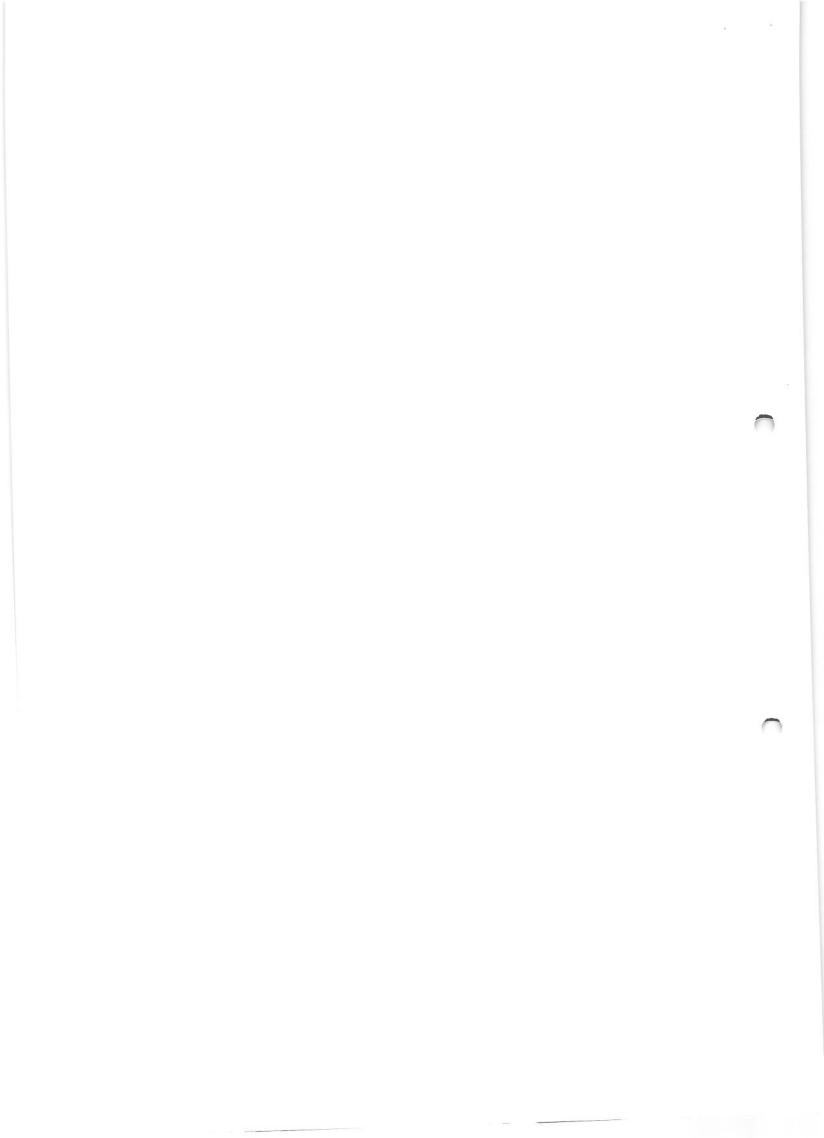


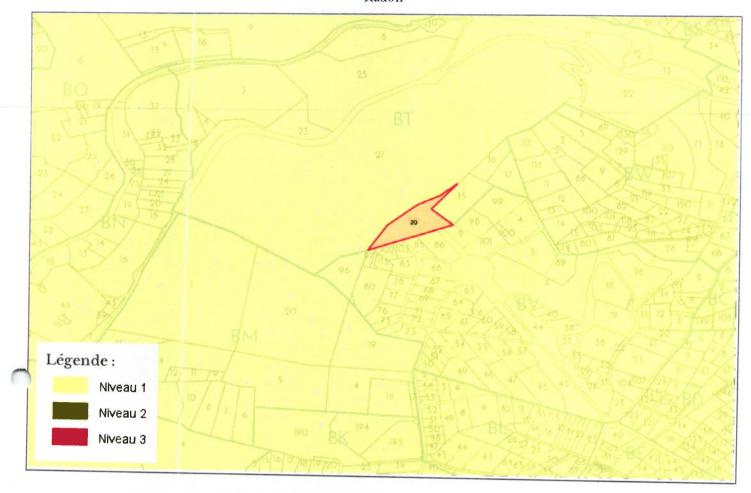
## Atlas de Zone Inondable

	Nom de l'AZI	Date
AZI06 cotiers 06		

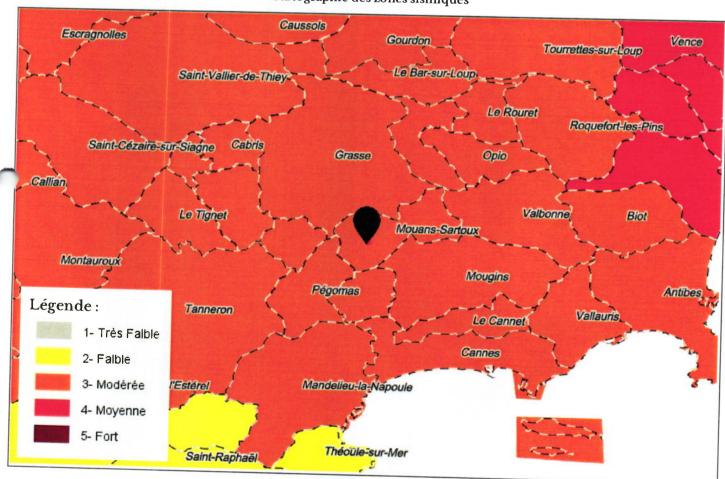
## Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
lnondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
lnondations et coulées de boue	26/06/1994	27/06/1994	29/06/1994	30/06/1994
lnondations et coulées de boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
lnondations et coulées de boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
nondations et coulées de boue	06/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
nondations et coulées de boue	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006
nondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	13/06/2007	15/06/2007
nondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	11/01/2010	14/01/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la éhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	13/12/2010	13/01/2011
nondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
nondations et coulées de boue	25/06/2014	25/06/2014	02/10/2014	04/10/2014
nondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	28/10/2015	
nondations et coulées de boue	15/09/2016	15/09/2016	20/12/2016	29/10/2015



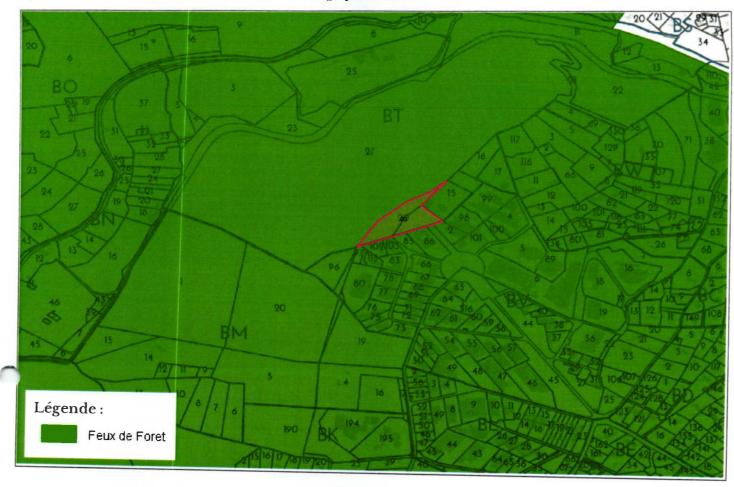


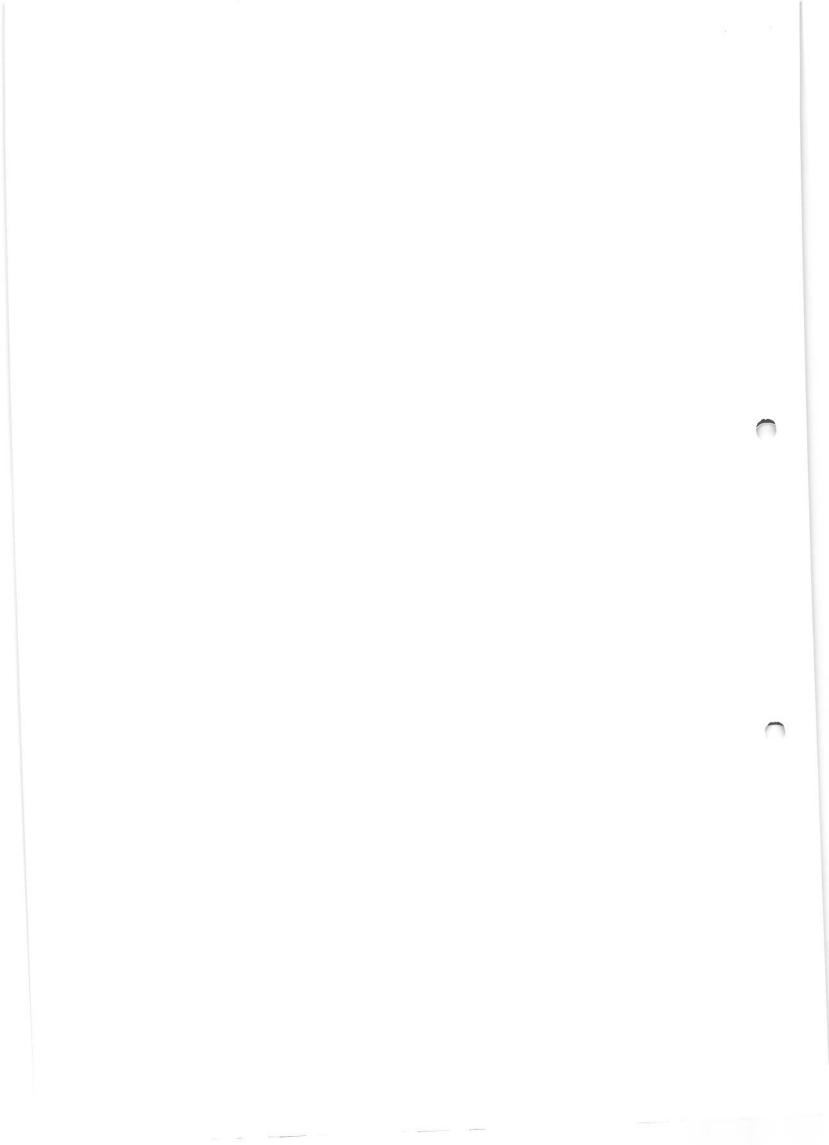
Cartographie des zones sismiques





## Cartographie Feu de forêts



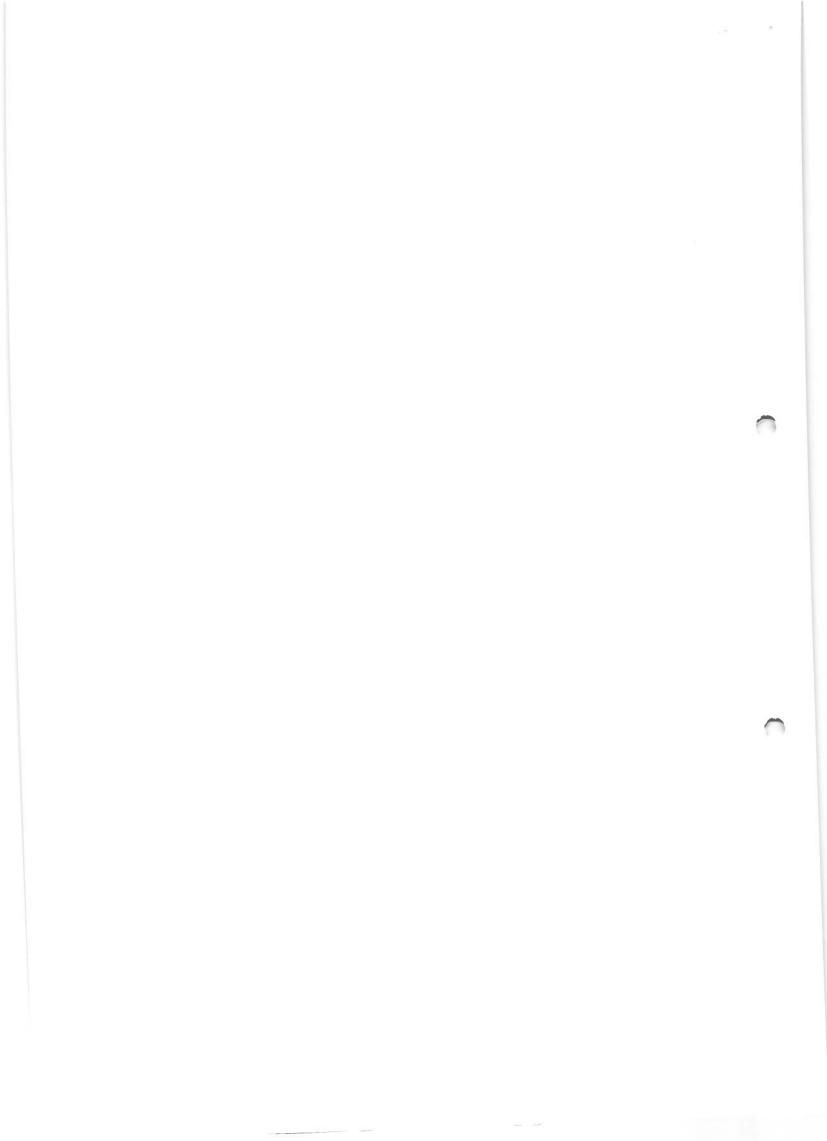




# **Etat des risques et pollutions** aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informa	tions mises à disposition pa	r arrêté préfectoral				
N° IAL0[6084]06	50203	du 3 février 2000	5	Mis à jour le	31 juillet 2	2011
2. Adresse		code postal ou Insee	comm	une		
119 A Parc d'Activites		06370		Mouans	Sartoux	
Situation de l'immeuble au regard d'un pla		s naturels (PPRN)	<b>在特殊基本</b>			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'ur	PPR N			Oui	X Non	
prescrit	anticipé	approuvé X		date	30/06/200	9
Si oui, les risques naturels pris en considérati	on sont liés à :					
inondation	crue torrentielle	remontée	de nappe		avalanche	S
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géot	echnique		feux de forê	t )
séisme	volcan		autres			
extraits des documents de référence	joints au présent état et perr	nettant la localisation de l'	immeuble au reg	ard des risques p	ris en compte	
S L Germanik L.						
<ul> <li>L'immeuble est concerné par des prescriptions</li> <li>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés</li> </ul>	ons de travaux dans le règlem	ent du PPRN		Oui	Nor	1
				Oui	Nor	1
Situation de l'immeuble au regard d'un pla	n de prévention des risques	s miniers (PPRM)			ALLE S	4
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un				Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé		date		
<b>Si oui</b> , les risques naturels pris en considération						
	ents de terrain	aut				
extraits des documents de référence	joints au présent état et perm	nettant la localisation de l'i	mmeuble au rega	rd des risques pi	ris en compte	
<ul> <li>L'immeuble est concerné par des prescriptio</li> <li>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés</li> </ul>	ns de travaux dans le règleme	ent du PPRM		Oui	Non	
				Oui	Non	
Situation de l'immeuble au regard d'un plai	n de prévention des risques	technologiques (PPRT)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un	PPR T prescrit et non encore	approuvé		Oui	Non	X
5i oui, les risques technologiques pris en cons effet toxique		scription sont liés à :				
	effet thermique	effet	de surpression			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un l				Oui	Non	X
extraits des documents de	e référence permettant la loca	lisation de l'immeuble au r	egard des risque:	s pris en compte		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriati						
'immeuble est situé en zone de prescription	on ou de délaissement			Oui	Non	
i la transaction concerne un logement, les	travaux proposite			Oui	Non	
la transaction ne concerne pas un logeme	ent l'information sur la trans	sés		Oui	Non	
st exposé ainsi que leur gravité, probabilité et	cinétique est jointe à l'acte	de risques auxquels l'imme	uble	Oui	Non	
ituation de l'immeuble au regard du zonage	e sismique règlementaire	re vente ou au contrat de l	ocation			
immeuble se situe dans une commune de sisr	micité classée en					
TABLE 4	zone 2					
trés faible	faible	zone 3 X modérée	zone 4		zone 5	
formation relative à la pollution de sols	Maria Maria	moderce	moyenne		forte	
Le terrain est situé en secteur d'information su	ur les sols (SIS)					
uation de l'immeuble au regard du zonage	règlementaire à potentiel	radon		Oui	Non	Χ
'immerible se situe dans una						
minedate se situe dans une commune à pot	entiel radon de niveau 3				AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN	
formation relative aux sinistres indemnisés	entiel radon de niveau 3			Oui	Non	Χ
formation relative aux sinistres indemnisés	entiel radon de niveau 3 par l'assurance suite à une	catastrophe N/M/T*		Oui	Non	X
d'immeuble se situe dans une commune à pot formation relative aux sinistres indemnisés d'information est mentionnée dans l'acte de ve	entiel radon de niveau 3 s par l'assurance suite à une * Catastrophe naturelle			Oui	Non	X
formation relative aux sinistres indemnisés	entiel radon de niveau 3 par l'assurance suite à une * catastrophe naturelle ente	catastrophe N/M/T*		Oui Oui cquéreur / loca	Non	X

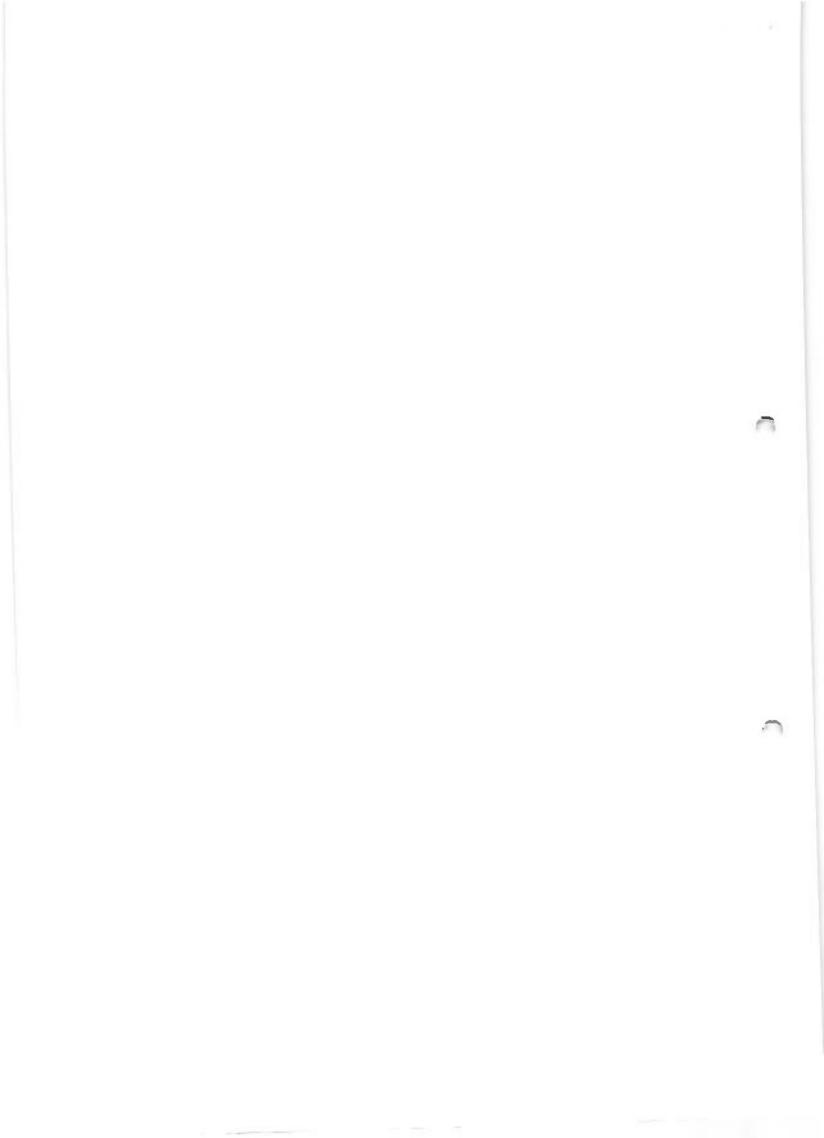
Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018





# Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

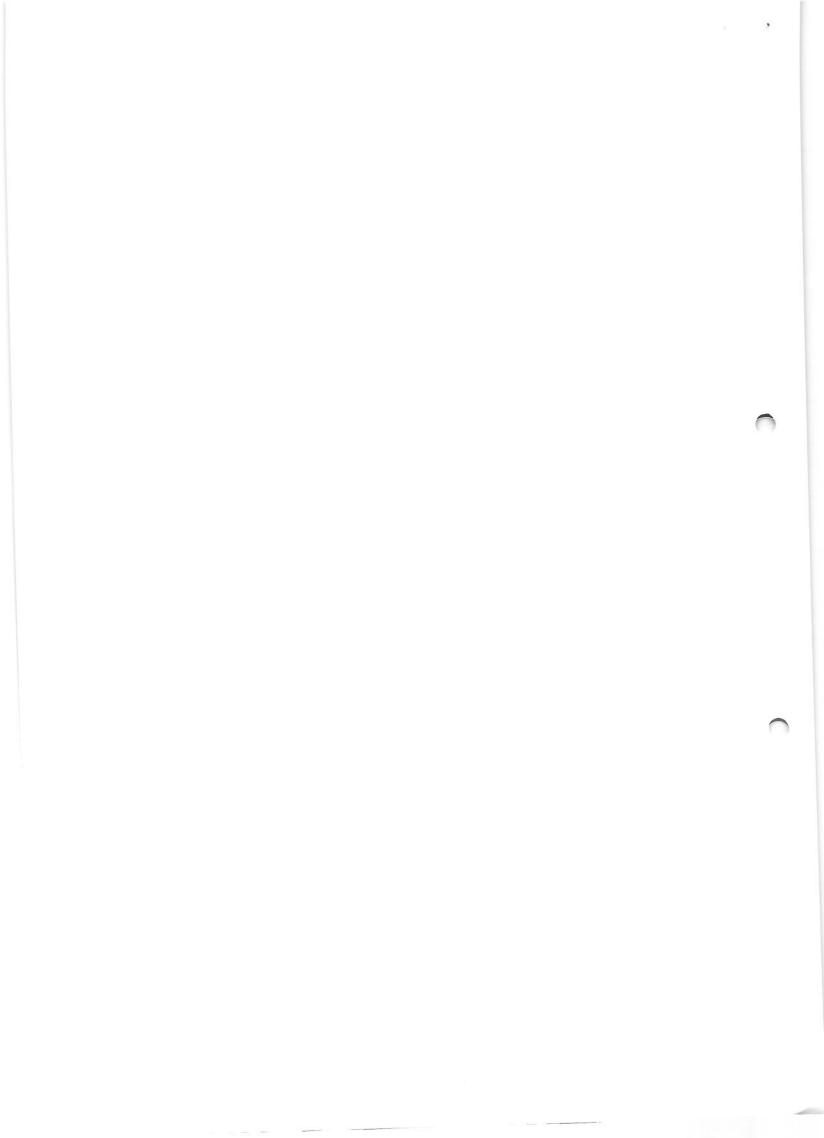


Préfecture : Alpes-Maritimes en application du IV de l'article	Déclaration de sinistres indemr L 125-5 du Code l'environnemer Adresse de l'immeuble	
ommune	OLIANS-SYRIOLIX	
Arrêtés de reconnaissance de l'état de atastrophes au profit de la commune	Sinistres indemnisés dans le cac d'une reconnaissance de l'état Cochez les cases OUI ou NON	de catastrophe
Tempête	Arrété en date du 15/12/1982	O Out O Non
nondations et coulées de boue	Airété en date du 19/10/1993	O Oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du <b>2</b> 9/06/1994	O Oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1996	O Oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/03/2000	O Oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/05/2001	O Oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/05/2006	O oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 13/06/2007	O Oui O Non
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/2010	O oui O Non
ouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécl hydratation des sols	neresse et à la Arrêté en date du 13/12/2010	O Oui O Non
ondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/11/2011	O Oui O Non
iondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/10/2014	O Oui O Non
ondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/2015	O Oui O Non
ondations et coulées de boue	Arrêté en date du 20/12/2016	O Oui O Non

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Visa de l'acquéreur ou du locataire

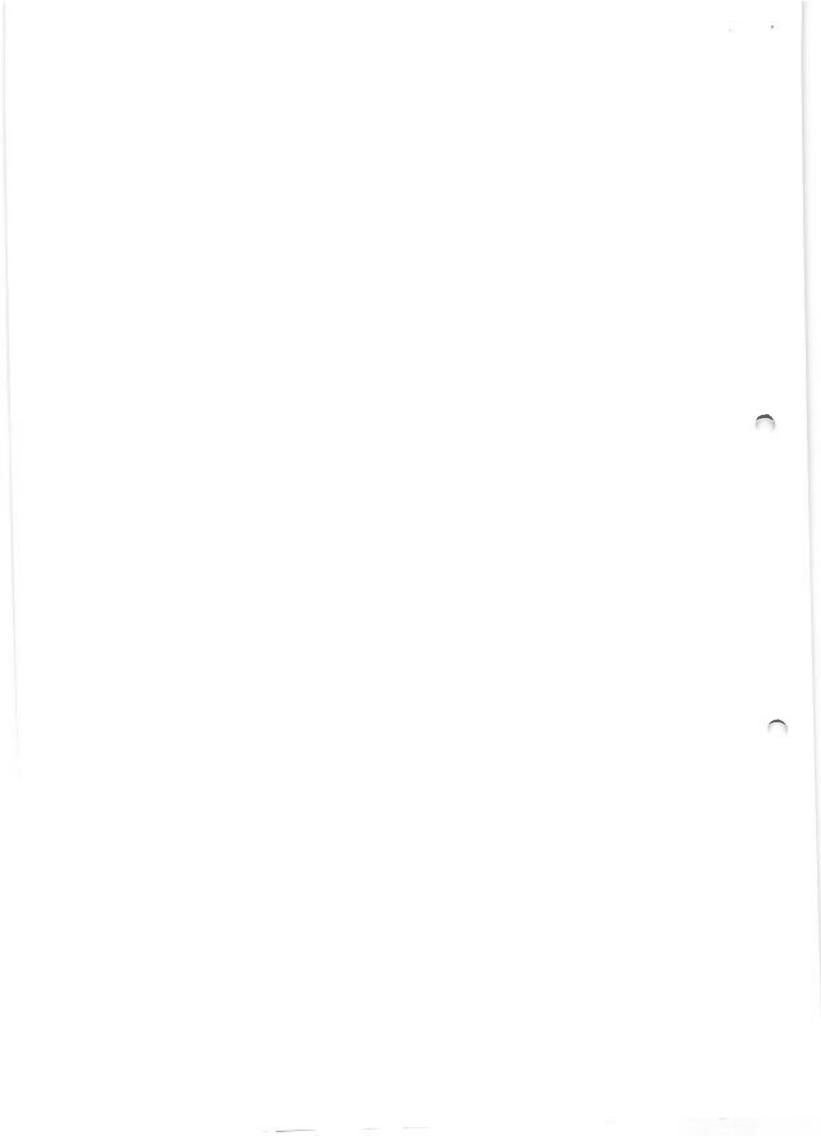
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net



# DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

http://www.info-risques.com/short/ FPHKK





# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: DU SOLEIL 3098

Le 05/04/2019

Bien:

Garage

Adresse:

ZI de l'Argile 119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Numéro de lot :

14

## PROPRIETAIRE

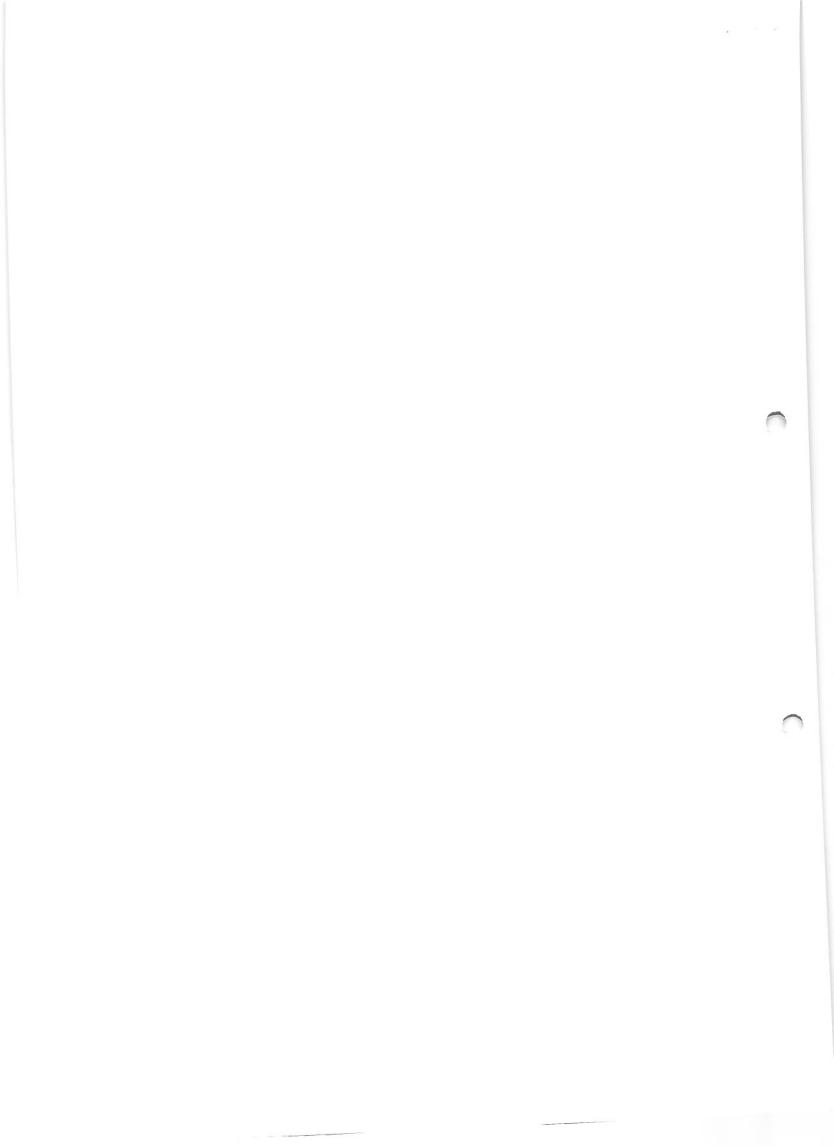


DEMANDEUR

SCP NICOLAS E. - DELTEL G Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot 06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019

Opérateur de repérage : DOMINGUES José





# ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

## **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Garage

Adresse: ZI de l'Argile

119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot:

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : Néant

Document(s) joint(s): Néant

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage:

1er SS

Porte: Mitoyenneté:

14 OUI

Bâti: OUI

comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme

## **DESIGNATION DU CLIENT**

Désignation du client

Nom / Prénom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Adresse: 64 boulevard Carnot Etude d'Huissier de Justice

**06400 CANNES** 

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

# DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : DOMINGUES José Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL Conseils Diag** 

Adresse : 45 Boulevard François Grosso 06000 NICE

N° siret: 80934680200014

N° certificat de qualification : 2485026

Date d'obtention : 21/11/2015

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance

professionnelle:

**GAN ASSURANCE** 

N° de contrat d'assurance : 181.245.406

Date de validité du contrat

d'assurance :

14/01/2020



# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Mur - Béton	Absence d'indice.	
	Absence d'indice.	
	Mur - Béton	Absence d'indice.
Garage	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.  Absence d'indice.

(1)	Identifier retarment about 1811	
(2)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.	
(3)		
金 被 图	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature  Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.	

# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

# IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS

# G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois ,

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...



## H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abord de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

#### **RESULTATS**

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

#### NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 04/10/2019.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

#### CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : DU SOLEIL 3098 T Fait à : NICE le : 05/04/2019 Visite effectuée le : 28/03/2019 Durée de la visite : 0 h 15 min

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA

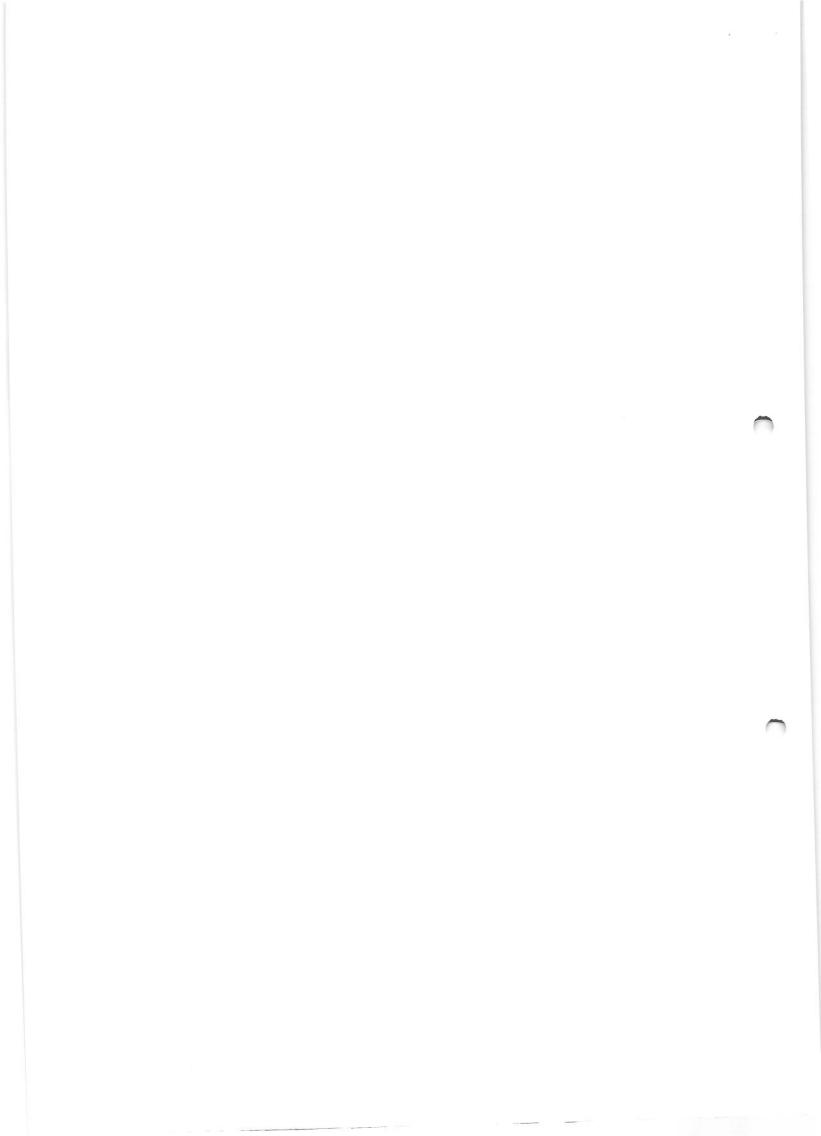
Opérateur : Nom : DOMINGUES

Prénom : José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION





# Certificat Attribué à

## **Monsieur José DOMINGUES**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et Pl 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes priyeus réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définies à l'article L271-4 du code précité.

#### DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrètés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Arrêté du 21 novembre 2006 définissent les critères de certification des compétences des personnes physiques opéraleurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bétis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/06/2015	02/06/2020
Amété du 16 octobre 2006 modifié délinissant les critires de certification des compétences des personnes physiques réalitairs le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation tinermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	16/11/2015	16/11/2020
Arristé du 8 juillet 2008 modifié défiressent les critiress de certification des compétences des personnes physiques réalesent l'état de l'installation intérieurs d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/10/2015	30/10/2020
Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissent les critéres de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieurs de gaz et les critères d'eccréditation des organismes de certification	16/11/2016	15/11/2020
Acreté du 21 novembre 2008 modifié définéeant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risqua d'intorication par le plomb des peritures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accritàtion des organismes de certification.	03/08/2015	02/00/2020
Amèté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réséaux l'était rélaté à la préservoir de termitée dans le béament et les critères d'accréditation des organismes de certification.	21/11/2018	20/11/2020
	Amèté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques coéraleurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bétis et les critères d'accréditation des organismes de certification.  Amèté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réaleant le diagnostic de performance énergieique ou l'atrestation de prise en complie de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.  Amété du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réaleant l'état de l'installation intérieurs d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.  Amété du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réaleant l'état de l'installation intérieurs de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.  Antété du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réaleant des comments des comments des comments des comments des comments des personnes physiques réaleant des comments des comments des comments des comments des compétences des personnes physiques ordination des compétences des personnes privatues 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réaleatant fétat intellé à la présence de termine dans les bétiment et les	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de rapérage et de diagnostic amiente dans les immeubles bátis et les critères d'accriditation des organismes de certification.  Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant les diagnostic de performance énergétique ou l'arrestation de prisa en compte de la régionnentation thermique, et les critères d'accriditation des organismes de certification.  Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieurs d'électricité et les critères d'accriditation des organismes de certification.  Arrêté du 6 evril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieurs de gaz et les critères des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieurs des compétences des personnes physiques opérateurs des comitats de risque d'apposition des compétences des personnes physiques opérateurs des comitats de risque d'apposition des compétences des personnes physiques opérateurs des comitats de risque d'apposition des compétences des personnes physiques opérateurs des comitats de risque d'apposition des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation des compétences des personnes physiques réalisant l'état l'apposition des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état l'apposition des personnes de territéres de certification des compétences des personnes de certification des compétences des personnes

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 18/12/2015 Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON Directeur Général

Plo Mes





# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS 119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX BT 20



# SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon: NIVEAU 1

O BASIAS, O BASOL, O ICPE

SEISME: NIVEAU 3

## RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

#### RISQUES NATURELS (1)

Feu de forêt Inondation

Mouvement de terrain

Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)

Mouvement de terrain - Eboulement, chutes

de pierres et de blocs

Mouvement de terrain - Glissement de terrain

Mouvement de terrain - Tassements

différentiels

Radon

Séisme

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Risque industriel

Transport de marchandises dangereuses

(1) Risques potentiel concernant la COMMUNE.

(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Aucun

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	PPR Mouans-Sartoux	30/06/2009

#### CONCLUSIONS

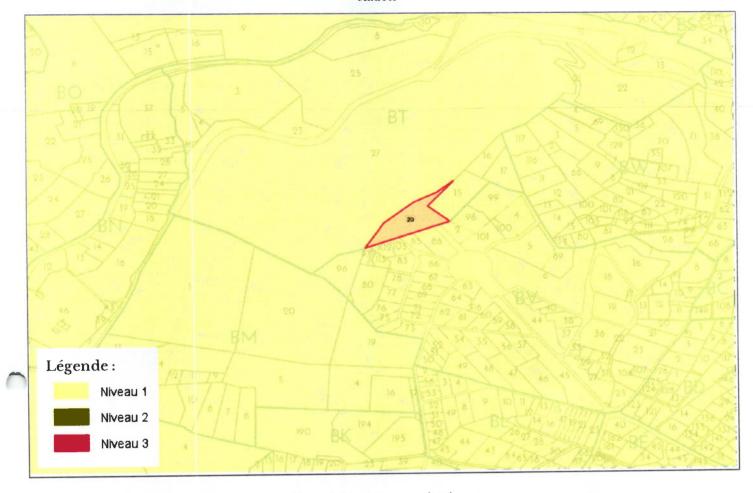
Feu de forêt: Concerné

### Atlas de Zone Inondable

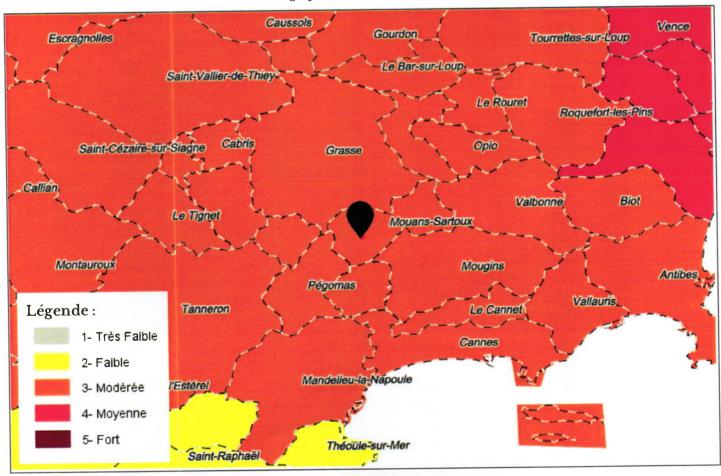
	Nom de l'AZI	Date
AZI06 cotiers 06		

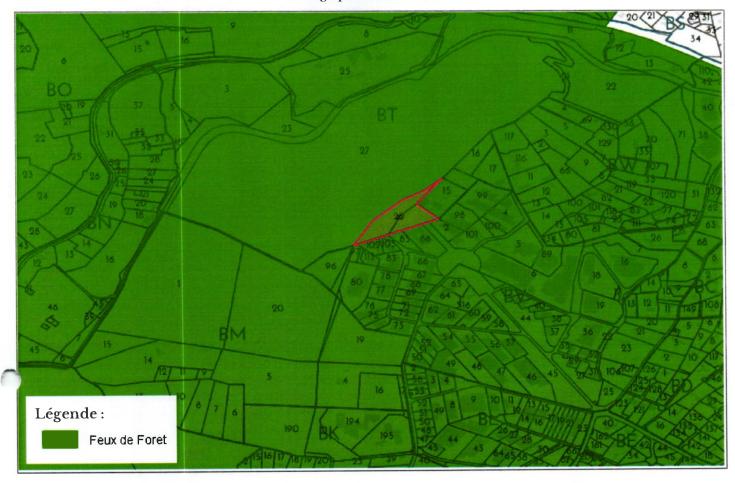
# Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Inondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
Inondations et coulées de boue	26/06/1994	27/06/1994	29/06/1994	30/06/1994
Inondations et coulées de boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Inondations et coulées de boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
Inondations et coulées de boue	06/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
Inondations et coulées de boue	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006
Inondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	13/06/2007	15/06/2007
Inondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	11/01/2010	14/01/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	13/12/2010	13/01/2011
nondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Inondations et coulées de boue	25/06/2014	25/06/2014	02/10/2014	04/10/2014
Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	28/10/2015	29/10/2015
Inondations et coulées de boue	15/09/2016	15/09/2016	20/12/2016	27/01/2017



## Cartographie des zones sismiques







# Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base de	s informations mises à disposition pa	ar arrêté préfectoral			
N° IAL	.0[6084]060203	du 3 février 2006	Mis à jour le	31 juillet 2011	1
2. Adresse		code postal ou Insee	commune		
119 A Parc o	d'Activites de l'Argile	06370	Mouans	-Sartoux	
ituation de l'immeuble au regar	d d'un plan de prévention des risque	es naturels (PPRN)			V.
L'immeuble est situé dans le péri	mètre d'un PPR <b>N</b>		Oui	X Non	
prescrit	anticipé	approuvé X	date	30/06/2009	
i oui, les risques naturels pris en c	onsidération sont liés à :				
inondation	crue torrentielle	remontée de na	ppe	avalanches	
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechni	que	feux de forêt	X
séisme	volcan		itres		
extraits des documents de	e référence joints au présent état et per	rmettant la localisation de l'imme	euble au regard des risques	pris en compte	
L'immeuble est concerné nar des	prescriptions de travaux dans le règle	ment du PPRN	Oui	Non	
i oui, les travaux prescrits ont été			Oui	Non	
	rd d'un plan de prévention des risqu	es miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le péri			Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en	considération sont liés à :				
	mouvements de terrain	autres			
extraits des documents d	e référence joints au présent état et pe	rmettant la localisation de l'imme	euble au regard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des	s prescriptions de travaux dans le règle	ment du PPRM	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été			Oui	Non	
Situation de l'immeuble au rega	rd d'un plan de prévention des risqu	es technologiques (PPRT)		William St.	
> L'immeuble est situé dans le pér	imètre d'un PPR <b>T prescrit</b> et <b>non enc</b>	ore approuvé	Oui	Non	X
Si oui, les risques technologiques	pris en considération dans l'arrêté de p	prescription sont liés à :			
effet toxique	effet thermique	effet de	surpression		
> L'immeuble est situé dans le pér	imetre d'un PPR <b>T approuvé</b>		Oui	Non	X
Extraits des d	ocuments de référence permettant la l	ocalisation de l'immeuble au rega	ard des risques pris en comp	ote:	
16	d'expropriation ou de délaissement		Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone de p			Oui	Non	
	gement, les travaux prescrits ont été r	éalisés	Oui	Non	
	as un logement, l'information sur le ty		ole Oui	Non	
	probabilité et cinétique, est jointe à l'ac				
Situation de l'immeuble au rega	rd du zonage sismique règlementai	re			
L'immeuble se situe dans une con					
zone 1	zone 2	zone 3 X	zone 4	zone 5	
trés faible	faible	modérée	moyenne	forte	
Information relative à la pollut	on de sols				-
> Le terrain est situé en secteur d'	information sur les sols (SIS)		Oui	Non	X
Situation de l'immeuble au rega	ard du zonage règlementaire à pote	ntiel radon	A STATE OF THE STA		
	ommune à potentiel radon de niveau 3	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	Oui	Non	X
Information relative aux sinistr	es indemnisés par l'assurance suite	à une catastrophe N/M/T*			
	* catastrophe natu	urelle minière ou technologique			
> L'information est mentionnée d	ans l'acte de vente		Oui	Non	
vendeur / baille	ur	date / lieu	acquéreur	/ locataire	
SCI DU SOLEIL	17/04/20	)19 / Mouans-Sartoux			

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

# Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

·			
Ministère du Développement Durable			
Préfecture : Alpes-Maritimes	Déclaration de sinistres indemnis	sés	
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement		
	Adresse de l'immeuble		
commune			
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements		
Tempête	Arrêté en date du 15/12/1982	O Dui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/10/1993	O Oul O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/06/1994	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arreté en date du 02/02/1996	O Qui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/03/2000	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/05/2001	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/05/2006	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 13/06/2007	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/2010	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 13/12/2010	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/11/2011	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/10/2014	O Oui O Non	
Incodetions et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/2015	O Oui O Non	

Etabli le :	

Inondations et coulées de boue

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

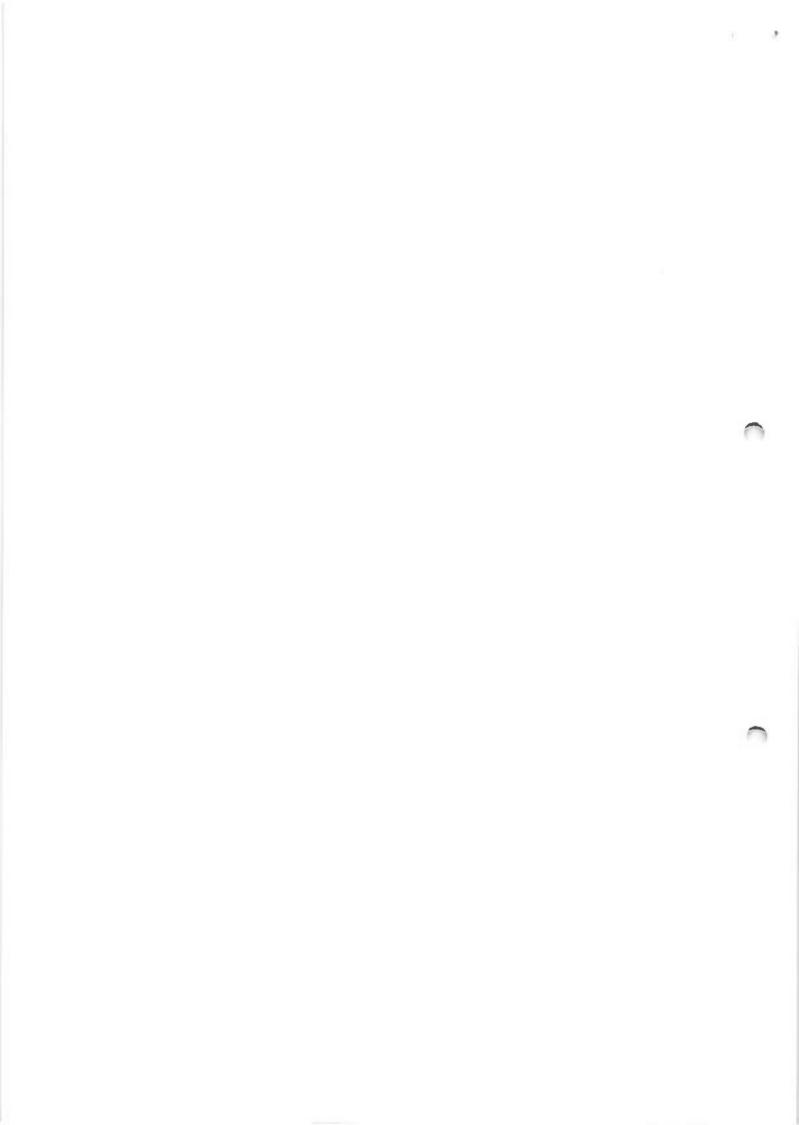
Nom et visa du vendeur ou du bailleur

O Oui O Non

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Arrêté en date du 20/12/2016

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net



# DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

http://www.info-risques.com/short/ FPHKK



# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DU SOLEIL 3099

Le 05/04/2019

Bien:

Garage

Adresse:

ZI de l'Argile 119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Numéro de lot:

15

### PROPRIETAIRE



### DEMANDEUR

SCP NICOLAS E. - DELTEL G Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot 06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019

Opérateur de repérage : DOMINGUES José



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Garage

Adresse:

ZI de l'Argile

119 A Voie K

06370 MOUANS-SARTOUX

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot:

15

Situation du lot ou des lots de copropriété

Porte:

Descriptif du bien :

Mitovenneté:

Encombrement constaté: Néant

15 OHI

1er SS

Bâti: OUI

Document(s) joint(s): Néant

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme

#### В **DESIGNATION DU CLIENT**

Désignation du client

Nom / Prénom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Adresse: 64 boulevard Carnot

Etude d'Huissier de Justice

**06400 CANNES** 

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

#### **DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC**

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : DOMINGUES José Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL Conseils Diag** 

Adresse: 45 Boulevard François Grosso 06000 NICE

N° siret: 80934680200014

N° certificat de qualification : 2485026

Date d'obtention : 21/11/2015

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance

professionnelle:

**GAN ASSURANCE** 

N° de contrat d'assurance : 181.245.406

Date de validité du contrat

d'assurance :

14/01/2020

# D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Garage	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.

LEGENDE		
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.	
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,	
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature	
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.	

# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

# IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

#### **G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poincon, échelle, lampe torche...

#### **CONSTATATIONS DIVERSES**

#### Absence d'indice d'infestation de termite aux abord de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

#### RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

#### NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 04/10/2019.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## **CACHET DE L'ENTREPRISE**

Signature de l'opérateur



Référence : DU SOLEIL 3099 T Fait à: NICE le: 05/04/2019 Visite effectuée le : 28/03/2019 Durée de la visite : 0 h 15 min

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA

Opérateur : Nom : DOMINGUES

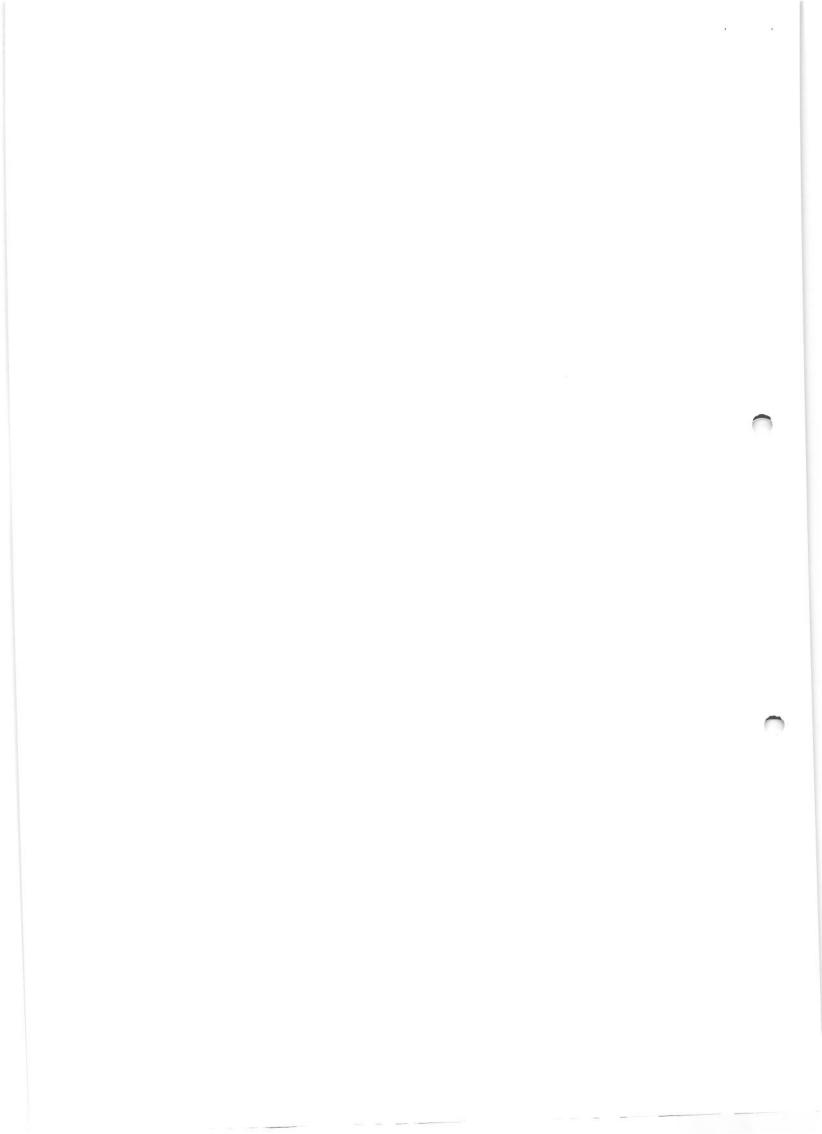
Prénom : José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux

articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages



## **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**





# Certificat Attribué à

## Monsieur José DOMINGUES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/08/2015	02/08/2020
DPE sens mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'artestation de prise en comple de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	16/11/2015	15/11/2020
Electricite	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définiesant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/10/2015	30/10/2020
Class	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2015	18/11/2020
Plomb sens mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôtes après travaux en présence de plomb, et les critères d'accridation des organismes de certification.	03/09/2015	02/08/2020
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques italisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	21/11/2015	20/11/2020

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON Directeur Général



Plo JUD





# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS 119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX BT 20



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon: NIVEAU 1

O BASIAS, O BASOL, O ICPE

SEISME: NIVEAU 3

#### RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

RISQUES NATURELS (1)	
----------------------	--

Feu de forêt

Inondation Mouvement de terrain

Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines

(hors mines)

Mouvement de terrain - Eboulement, chutes

de pierres et de blocs

Mouvement de terrain - Glissement de terrain

Mouvement de terrain - Tassements

différentiels Radon

Séisme

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Risque industriel

Transport de marchandises dangereuses

(1) Risques potentiel concernant la COMMUNE. (2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Aucun

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	PPR Mouans-Sartoux	30/06/2009

#### CONCLUSIONS

Feu de forêt: Concerné

	Nom de l'AZI	Date
AZI06 cotiers 06		

## Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempéte	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Inondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
Inondations et coulées de boue	26/06/1994	27/06/1994	29/06/1994	30/06/1994
Inendations et coulées de boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Inondations et coulées de boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
Inondations et coulées de boue	06/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
Inondations et coulées de boue	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006
Inondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	13/06/2007	15/06/2007
Inondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	11/01/2010	14/01/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	13/12/2010	13/01/2011
Nnondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Inondations et coulées de boue	25/06/2014	25/06/2014	02/10/2014	04/10/2014
lnondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	28/10/2015	29/10/2015
Inondations et coulées de boue	15/09/2016	15/09/2016	20/12/2016	27/01/2017